

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD120-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

**LE 26 septembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE EN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX : SERVICE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY  
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE EN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX : SERVICE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** le service gestion durable du patrimoine rattaché à la direction du patrimoine et services techniques est composé :

- d'un chef de service ;
- d'une référente administrative ;
- d'un responsable du secteur espaces verts, voirie publique et minéralisation ;
- d'un responsable du secteur bâtiments.

**Que** l'équipe sur le terrain dans les deux domaines d'activité est constituée d'environ 25 personnes (dont les agents en charge de l'entretien ménager).

**Qu'**eu égard à la fonction de responsable du secteur bâtiment, et en adéquation avec la politique d'avancements conduite au Grand Périgueux, l'agent en poste, actuellement agent de maîtrise principal (catégorie C+) peut prétendre au grade de technicien territorial par la voie de la promotion interne.

**Considérant que** son dossier a donc été présenté en commission administrative paritaire le 27 juin 2019 et a reçu un avis favorable de celle-ci. Il est inscrit sur la liste d'aptitude du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (arrêté n°081).

**Qu'il** est proposé de transformer le poste d'agent de maîtrise principal en poste de technicien, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide supprimer l'emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;
- Décide de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à la même date ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à signer tous les documents *ad hoc*.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	08 OCT. 2019	Pour extrait conforme	08 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	08 OCT. 2019	Périgueux, le	08 OCT. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU